

L' ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EPS

Dans le cadre d'une option facultative, vous pouvez pratiquer dès la seconde deux APSA en vue d'approfondissement. Si vous désirez présenter une option au baccalauréat, **le niveau demandé est largement supérieur à celui exigé** dans le cadre de l'EPS obligatoire. Pour l'épreuve facultative au baccalauréat, l'APSA présentée **doit** être différente de celles pratiquées par le candidat en Terminale. (la liste des APSA au titre de l'option EPS est consultable auprès de votre professeur d'EPS)



AU LYCEE COLBERT

2 APSA sont enseignées au titre de l'option :

VOLLEY-BALL et BADMINTON

(3h/semaine : lundi et vendredi de 12h30 à 14h)

LA SECTION SPORTIVE JUDO (S.S.S)

un horaire aménagé pour les judokas est mis en place en collaboration avec la Maison du Judo du

8^{ème} arrondissement de LYON



A . S . C

ENVIE DE FAIRE DU SPORT AVEC LES COPAINS ?

ENVIE DE RENCONTRER LES AUTRES LYCEES ?

Viens vite t'inscrire à l'AS du Lycée Colbert !!!

Programme des activités 2009/2010

FOOTBALL EN SALLE	⇒ mardi et jeudi de 12h30 à 13h30 <u>Gymnase Colbert</u> Matches et entrainements les mercredis
ACQUAGYM	⇒ mercredi de 12h15 à 14h
NATATION	⇒ mercredi de 13h à 15h <u>Piscine du lycée Lumière</u>
BADMINTON	⇒ mercredi de 12h30 à 16h <u>Gymnase Colbert</u>
ESCALADE	⇒ mercredi de 12h45 à 14h30 <u>Gymnase Colbert</u>
BASKET-BALL	⇒ mercredi de 12h30 à 16h <u>Gymnase Colbert</u>
VOLLEY-BALL	⇒ mercredi de 12h30 à 16h <u>Gymnase Colbert</u>
STEP / MUSCULATION	⇒ mercredi de 12h45 à 15h <u>Salle Sud du Lycée</u>
TIR à l'ARC	⇒ mercredi de 12h30 à 15h
TENNIS DE TABLE	<u>Salle Nord du Lycée</u>

C'est simple : Adhérer, c'est 15 €, ou 5€ pour les tournois uniquement, 1 photo, 1 autorisation parentale.

C'est tout !!

Certains mercredis sont à thème : *tournois*

*interclasses, sorties acrobanches, vtt, ski, tir à l'arc, raid aventure.....***consulter le tableau d'affichage salle sud**

LICENCE AS OBLIGATOIRE



L'EDUCATION
PHYSIQUE
et
SPORTIVE



20 rue Louis JOUVET 69372 LYON Cedex 08

Tel : 04 78 00 85 59 Fax : 04 78 77 64 94

L'EPS au Lycée COLBERT

Enseignement Commun Obligatoire

(APSA : Activités Physiques Sportives et Artistiques)

Classe de seconde

VOLLEY-BALL



NATATION



TENNIS DE TABLE



Classe de Première

COURSE EN DUREE



BADMINTON



ACROSPORT



Classe de Terminale

DANS LA MESURE DU POSSIBLE : CHOIX D'UN ENSEMBLE DE 3 APSA DIFFÉRENTES (DÉJÀ PRATIQUÉES EN 2^{DE} ET/OU EN 1^{ÈRE})

Et si je suis blessé, malade



ou en situation de handicap?

La présence en cours reste la règle

incontournable



Avec le certificat médical type 88, un **contrat santé** sera établi avec le professeur d'EPS.

Un programme d'APSA adapté est alors **proposé**.

2 hypothèses :

n°1 je reste dans ma classe avec les mêmes activités programmées mais elles seront aménagées.

n°2 je bénéficie d'un créneau horaire spécifique,

le vendredi de 12h à 13h

pour pratiquer selon les cas du : **TENNIS DE TABLE**

du **TIR A L'ARC** de la **MARCHE ACTIVE**

L'EPS aux examens

3 APSA différentes

(pratiquées auparavant en 2^{de} ou en 1^{ère})

Coefficient **2** au bac
au 1^{er} groupe d'épreuve.

Évaluation en **CCF**

(contrôle en cours de formation) par une épreuve ponctuelle en fin de cycle certifiée par 2 enseignants dont 1 est obligatoirement celui de la classe ou du groupe.



Tous les élèves peuvent bénéficier d'une note d'EPS aux examens.

« la note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002 précise que seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la circulaire 94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuve »